

plus importants, que les bénéfiques sont les plus élevés de nos annales, en dépit de la ruine qui devait suivre les grèves de l'an dernier, alors que les prix montaient, que l'ouvrier formulait ses doléances, le temps est venu de prendre une décision.

Le débat sur les régies dure depuis des semaines et tandis que nous parlons, le Gouvernement restreint le cadre de la discussion. La récente majoration des loyers est un exemple typique. J'aurais aimé que l'augmentation de 10 p. 100 ne fût accordée qu'à condition que les propriétaires rénovent ou réparent leurs logements, mais il n'en est pas ainsi. Le temps passe et j'insiste fortement pour que nous prenions une décision dès maintenant, tandis qu'il n'est pas trop tard.

M. R. R. KNIGHT (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très encourageantes les paroles de mon honorable préopinant, le député de Spadina (M. Croll). Un des nôtres a déjà prétendu que les tories ne se trouvaient pas tous parmi nous, voulant dire sans doute qu'il y en a de l'autre côté, mais je suis bien sûr que l'honorable député n'est pas du nombre.

Estimant que tout avait été dit, je n'entendais pas prendre part à ce débat. Or si je prends aujourd'hui la parole, ce n'est pas tant parce que je rentre reposé, après le congé de Pâques, mais parce qu'ayant repris contact avec mes commettants, j'ai compris que si j'avais ici une cause à plaider, c'est bien celle de la ménagère, de l'ouvrier, du pensionné, du fonctionnaire et du salarié, des neuf dixièmes du grand public enfin, qui ne font qu'une voix pour réclamer un terme à la suppression des régies, et le rétablissement de celles qui ont été abolies et qui ont déclenché une hausse dans le prix des nécessités de la vie.

J'ai observé avec intérêt l'unanimité des attaques dirigées de toutes parts contre mon honorable collègue le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Je pourrais raconter quelque chose de mon récent voyage à Saskatoon. Chacun ici, depuis un couple de jours, se sent un peu porté à faire de la politique et j'ai trouvé amusant le simulacre de duel qui avait lieu, hier, entre l'honorable député d'Halifax (M. Isnor) et l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Merritt). Par chez moi, il y a en ce moment tout un remue-ménage et grand émoi. On se demande ce qu'on va décider à propos de la prochaine élection provinciale. Il arrive qu'en cette enceinte les libéraux et les tories croisent le fer, et se livrent à ce que j'appellais tout à l'heure des simulacres de duels. A première vue, ces échanges de bottes ont l'air sérieux. Pourtant, je ne puis m'expliquer que des gens qui se prennent presque littéralement à la gorge au

[M. Croll.]

cours des débats soient ensuite si bons compères dans d'autres parties du pays. Ainsi, dans ma propre circonscription, le conseil d'administration de l'Association libérale se réunissait il y a quelque temps et décidait qu'un seul et unique candidat allait se présenter à la prochaine élection provinciale, même si, d'après les perspectives, nous avons une circonscription à double représentation. Quoi qu'il en soit, il a été décidé lundi de ne présenter qu'un seul candidat.

D'après une nouvelle que j'ai découpée dans le *Star-Phoenix*, M. Rupert Ramsay, chef provincial du parti conservateur-progressiste, déclare qu'il ne s'opposerait pas à une coalition des forces libérales et conservatrices en certaines circonscriptions pour lutter contre la C.C.F. à la prochaine élection. Mais voyons maintenant ce que dit M. Walter Tucker, chef provincial des forces libérales et suprême autorité. Je cite:

Si les libéraux de Saskatoon estiment qu'ils ne peuvent élire qu'un seul candidat, et décident de concentrer leurs forces dans cette élection...

Le reste de l'article indique qu'il les approuve de tout cœur. Mais manifestement, les libéraux ne croient pas pouvoir élire plus d'un candidat, car un couple de jours plus tard, un autre libéral de marque disait: "Selon moi, nous ne pouvons gagner ici en présentant deux candidats". Et ainsi de suite. Mes amis les créditistes, se voyant délaissés, chercheront probablement à s'affilier à quiconque pourrait leur apporter quelque appui.

M. FAIR: Dans l'intérêt du petit peuple.

M. KNIGHT: Pour répondre à l'interpellation de mon honorable ami, je me permets de citer un article tiré d'un journal de Saskatoon...

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre. Comme nous sommes à l'étude précédant la deuxième lecture du bill n° 104, je ferai remarquer à l'honorable député qu'il doit s'en tenir au principe dont s'inspire cette mesure. Or, il fait mention d'un débat survenu hier, lors de la motion demandant que la Chambre se forme en comité des subsides. Je le prie donc de s'en tenir à la discussion du bill proprement dit.

M. KNIGHT: Je me reconnais coupable, monsieur l'Orateur, mais je croyais avoir droit à quelque réplique, vu le sujet qu'on a soulevé. Me permettez-vous de répondre à la question de l'honorable député, car ce qu'il a dit équivaut à une question? Je promets de revenir ensuite à l'étude du projet de loi actuellement soumis à la Chambre. L'article de journal en question est le compte rendu d'une réunion du crédit social et porte le titre suivant: "La réunion du crédit social